



Fiche technique Allemagne Patrimoine

Le transfert de patrimoine par changement (provisoire) de régime matrimonial

Mise à jour : janvier 2024

Le changement de régime matrimonial („Güterstandsschaukel“), connu en allemand sous le nom de « balançoire du régime matrimonial », est un concept juridique du droit de la famille allemand qui s'applique en particulier dans le cadre de la planification de la succession et de l'optimisation fiscale au sein du couple. Il désigne le changement ciblé entre différents régimes patrimoniaux, généralement entre le régime de droit commun allemand (« *Zugewinnngemeinschaft* » = régime de la participation aux acquêts) et le régime de la séparation des biens, par les conjoints.

Bases et déroulement :

En droit allemand, le régime de participation aux acquêts est le régime matrimonial légal. Dans ce régime matrimonial, les biens des partenaires acquis pendant le mariage restent en principe séparés, mais en cas de divorce ou de décès d'un conjoint, le gain réalisé pendant le mariage par un conjoint est compensé au profit de l'autre. La balançoire du régime matrimonial permet aux conjoints de provoquer volontairement cette compensation, afin d'obtenir des avantages fiscaux.

Le processus commence généralement par le passage du régime matrimonial de

participation aux acquêts à celui de la séparation des biens par un contrat de mariage notarié. Après un certain temps, qui devrait être suffisamment long pour éviter l'apparence d'une évasion fiscale, les conjoints reviennent à leur régime initial par le biais d'un autre contrat de mariage. Notons d'ailleurs que la balançoire a été reconnue par les juges fiscaux comme ne constituant pas un abus de droit.

Avantages de la balançoire du régime matrimonial :

1. Optimisation fiscale : le principal avantage réside dans la possibilité d'économiser l'impôt sur les successions et les donations. En passant à la séparation des biens et au retour à la communauté acquêts, les conjoints peuvent se transférer mutuellement une part substantielle de leur patrimoine en exonération fiscale.
2. Flexibilité dans le transfert de patrimoine : la balançoire du régime matrimonial offre une possibilité de conception flexible pour le transfert de patrimoine entre conjoints, tant pour les transferts en cours de vie qu'en cas de succession. Le partenaire bénéficiaire pourra ensuite transférer le patrimoine reçu aux enfants en utilisant les abattements légaux.



Fiche technique Allemagne Patrimoine

Le changement provisoire de régime matrimonial Mise à jour : janvier 2024

Risques et défis :

1. Complexité et coûts : la nécessité de rédiger un contrat de mariage notarié entraîne des coûts de notaire et nécessite une planification et des conseils minutieux.
2. Reconnaissance fiscale : la balançoire du régime matrimonial ne peut normalement pas être soumise à l'accusation d'abus de droit dans la mesure où le schéma a été validé par la plus haute Cour fiscale en Allemagne.

En résumé, la balançoire du régime matrimonial est un instrument complexe mais potentiellement fiscalement très avantageux. Elle permet aux conjoints un transfert d'actifs optimisé sur le plan fiscal, mais nécessite une planification juridique minutieuse.

2

Nous sommes un cabinet d'avocats franco-allemand implanté à Berlin dont la vocation est l'assistance et le conseil juridique et fiscal en matière patrimoniale.

Nous vous accompagnons dans vos projets de transmissions familiales, la préparation et le règlement de successions dans un contexte national ou international en prenant en considération vos besoins personnels, mais également au titre d'une optimisation fiscale, notamment s'il existe du patrimoine dans différents pays.

Avertissement légal

Cette *Fiche Technique* diffuse des informations juridiques et fiscales à caractère général. Nous nous efforçons de présenter des informations correctes et corrigerons, le cas échéant, les éventuelles erreurs qui pourraient nous être signalées. Toutefois, les informations contenues dans cette *Fiche Technique* ne constituent en aucune manière un conseil personnalisé susceptible d'engager, de quelque manière que ce soit, la responsabilité de l'auteur.

Cette *Fiche Technique* est la propriété du Cabinet. Toute reproduction et/ou diffusion, en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Toute infraction constitue un acte de contrefaçon engageant les responsabilités civile et pénale de leur auteur.

Vous pouvez télécharger cette *Fiche Technique* ainsi que consulter nos archives gratuitement depuis notre site Internet www.avolegal.de. Vous y trouverez également un formulaire d'inscription sur notre liste de distribution.

Auteur : Hugues Lainé, Docteur en droit, Rechtsanwalt - Avocat, Spécialiste en droit fiscal et en droit patrimonial